

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE

Mercredi 25 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq Juin à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Giuditta MARCO, Mireille RULLAUD, Claire OUSTAILLER, Laura BARIATTI, Séverin BARIOZ, Jean-Louis PELLISER

Pouvoir : Mr Daniel SENIE a donné son pouvoir à Mme Laura BARIATTI

Absents : Guillaume VIDAL, Marianna BALTAZAR, Stéphane LOISEL

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 20.06.2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : 08

Délibération n° 08/2025 – N ° 25062025_08

OBJET : Demande de subvention – DSIL 2026 programme « Rénovation et Réhabilitation partielle du Mas de Las Fonts » dans le cadre la dotation d'équipements des territoires ruraux pour l'opération : « **la Rénovation de l'Eglise et de l'enceinte** ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Mas de Las Fonts nécessite des travaux de restauration sur les différents sites suivants : l'édifice roman, le logement du Maître, les logements des ouvriers, l'enceinte du mas, sa cour intérieure et les bâtiments servant de bergerie et d'écurie. Depuis mars 2023, la toiture en fibrociment (amiante) de la bergerie et de la grange, menace de se désolidariser de la charpente ayant pour conséquences l'aggravation des désordres du chevet de l'église romane. (Monument inscrit). Des travaux provisoires (bâches et sac de sables) ont été entrepris, en attendant de réaliser des travaux pérennes sur l'ensemble de la toiture de la bergerie et de la grange.

Il rappelle également à l'assemblée que le conseil municipal dans sa séance du 12.12.2023, l'a autorisé à déposer auprès de la Préfecture des Pyrénées Orientales, un dossier de demande de subvention dans le cadre du DSIL2024. Après différents échanges avec les services de l'Etat, il est convenu de faire évoluer ce dossier.

Monsieur le Maire propose dans le cadre du DSIL 2026 de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'opération « **la rénovation de l'église et de l'enceinte** » du Mas de las Fonts.

Le montant des travaux est estimé à 373 283,89 euros H.T, la maîtrise d'œuvre à 68 904,23 € euros H.T et 15 454 euros H.T. d'études soit un coût total de 457 642,12 euros H.T suivant le plan de financement ci-après :

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		457 642,12 €	
Ressources prévisionnelles de l'opération			
Financements		Montant (HT)	Taux
Fonds européens		0,00 €	0,00%
DETR		0,00 €	0,00%
DSIL		130 000,00 €	28,41%
FNADT		0,00 €	0,00%
Autres aide État	DRAC	123 756,96 €	27,04%
Conseil régional		0,00 €	0,00%

Conseil départemental		0,00 €	0,00%
EPCI		0,00 €	0,00%
Autre collectivité		0,00 €	0,00%
à préciser	aide drac architecte	18 188,86 €	3,97%
Sous-total aides publiques		271 945,82 €	59,42%
Autres aides non publiques	PAP	0,00 €	0,00%
à préciser	Fondation du Patrimoine	90 000,00 €	
Sous-total autres aides non publiques		90 000,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres	95 696,30 €	
	Emprunt		
	Crédit bail ou autres		
	Recettes générées par le projet		
	Participation du maître d'ouvrage	95 696,30 €	20,91%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		457 642,12 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la demande de subvention DSIL 2026 et **AUTORISE** Mr le Maire à déposer le dossier auprès des services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Le Maire – Bruno VALIENTE

